

## **Lettre ouverte à Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire,**

### **A propos du projet « gaz de couche », dans les bassins miniers du Nord de la France et de la Lorraine.**

Monsieur le Ministre, en Décembre 2015 au moment de la COP 21, vous déclariez : « ...la cohérence est que l'humanité doit renoncer volontairement à 70-80% des énergies fossiles déjà connues qu'elle a sous les pieds » ; suite à la décision de Mr Trump de se désengager des accords sur le climat, vous expliquiez sur Europe 1 : « On est sur le fil du rasoir, les choses se déterminent maintenant ».

Nous partageons évidemment ces constats. Il faut donc que la France soit exemplaire et n'autorise pas, sur son propre sol, la recherche de nouvelles énergies fossiles, surtout lorsqu'elles sont extrêmement polluantes. Puisqu'il faut en sortir, commençons dès aujourd'hui à trouver d'autres solutions ; plus nous tarderons, plus nous cumulerons de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui amplifient les dérèglements climatiques.

**Alors, pourquoi continuer à renouveler ou à prolonger des permis de recherche**, comme ce fut encore le cas ces derniers mois (Permis du Valenciennois, Permis Attila (Meuse), Permis de Claracq...)?

L'entreprise « la Française de l'énergie, (LFDE) », cotée en bourse depuis juin 2016, entend exploiter le gaz de couche. Le gaz de couche est le méthane emprisonné dans les couches profondes de charbon, il n'a pas vocation à alimenter l'effet de serre...

**En Lorraine** plusieurs forages ont été réalisés pour l'exploration, et 15 autres sont déjà prévus, pourquoi les autoriser ?

Notons que pour l'instant, le seul forage qui a permis une certification de ressource est celui de Folschviller qui a subi une fracturation hydraulique en 2008, au dire d'une salariée de l'entreprise dans la presse à l'époque. La technique « innovante » mise en place depuis l'interdiction de la fracturation hydraulique par la loi - forage horizontaux multiples et stimulation du massif rocheux, avec moult produits chimiques (source : DREAL) - n'a pas permis de nouvelle certification de ressource sur les deux forages de Tritteling et Lachambre.

**Dans le Nord/Pas-de-Calais**, LFDE a racheté Gazonor (issue de Charbonnages de France), ce qui lui permet de tirer profit du gaz de mine, exploité depuis 1992. Bien sûr, il faut exploiter ce gaz qui s'accumule dans les galeries de mine. Mais produire de l'électricité avec un rendement de 37% nous apparaît comme un gaspillage de la ressource. Cette production d'électricité permet par ailleurs à cette entreprise d'avoir un tarif de rachat garanti, ce qui s'apparente à une subvention aux énergies fossiles, que vous avez, avec raison, décrié.

De plus, le gaz de mine est une ressource qui se renouvelle très lentement et LFDE prévoit d'ores et déjà des forages pour extraire du gaz de couche dans ce bassin minier (2 DAOTM pour l'instant mais beaucoup d'autres sont prévus).

**L'opposition citoyenne** à ces projets d'exploitation du gaz de couche se lève, contrairement à ce qu'affirme l'entreprise dans la communication à ses actionnaires : des marches sont organisées chaque mois en Lorraine et les réunions d'informations et actions se multiplient dans le Nord de la France.

Les opposants craignent, d'une part une pollution des nappes aquifères, (considérée comme un risque par l'entreprise : p46 du document de base qui a accompagné l'introduction en bourse) par le méthane ou par les produits chimiques utilisés ; d'autre part les mouvements de terrains dans ces sous-sols déjà déstructurés par l'exploitation du charbon. L'impact sur la faune est important, les plateformes de forage se situant au milieu des champs aux abords d'espaces boisés.

En Australie, où le gaz de couche est exploité, un député a récemment enflammé une rivière pour dénoncer la fracturation hydraulique utilisée et la pollution de l'eau par le méthane qui s'ensuit.

Et lorsque l'exploitation ne sera plus rentable, les puits fuiront comme c'est presque toujours le cas partout ailleurs où ce gaz est exploité : le gaz ira alors contribuer à l'effet de serre.

Tous ces dégâts potentiels pour une année de consommation française (5% par an sur 20 ans, estimé par l'entreprise) !

Les collectifs s'inquiètent aussi de la possible signature des accords de libre-échange entre le Canada et l'Union Européenne (CETA) qui nous conduirait inévitablement à l'exploitation des gaz de schiste et de couche, aux hydrocarbures de sables bitumineux et à leur importation sur le sol français. Nous ne comprenons pas non plus le développement des ports méthaniers comme Montoir ou Dunkerque (où arrive déjà du gaz de schiste américain) et des infrastructures liées au transport d'hydrocarbures (projet Eridan, notamment), qui engagent des milliards d'euros dont nous aurons bien besoin pour les énergies renouvelables sur nos territoires.

Mr Hulot, vous avez soutenu les collectifs d'opposition aux pétrole et gaz de schiste et de couche. En conséquence, nous comptons sur votre soutien, maintenant que vous avez l'opportunité d'agir. Ce n'est pas à une entreprise de décider de la politique énergétique de la France, à vous donc de mettre en œuvre votre souci de respecter les accords de Paris sur le climat. L'heure n'est plus à l'investissement dans les projets d'infrastructure liées à l'extraction ou au transport d'hydrocarbures ni aux subventions aux énergies fossiles.

### **Signatures**

Collectif Houille-ouille-ouille 59/62, Les grenouilles en colère, STOP Gaz De Couche 57, Stop GHRM 38, Nonaugazdeschiste91, Collectif d'Anduze, Collectifs citoyen de Pézenas, Castelnau de Guers, Collectif du Céressou, Eco'lectif de G, ignac, Collectif de Campagnan, St Pargoire, Collectif Touche pas à mon schiste, Collectif 07 SGHDS, L'association "stop aux gaz de schiste-Non al gas d'esquit-47 Collectif CAMIS'GAZ-permis plaine d'Alès, Collectif Roquedur-Le Vigan (30), Collectif de Valgor(07) Le Collectif Montpeyrroux, Arboras, Aniane 34, Collectif Basta!Gaz Alès